

# BULLETIN MUNICIPAL

## N° 10 – DECEMBRE 2021

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

### REMERCIEMENTS MARCHE DE NOEL ECOLE

Les parents d'élèves de l'école de Belrupt vous remercient sincèrement pour votre présence lors de leur marché de Noël. Les bénéfices destinés à financer des sorties scolaires et autres besoins pédagogiques pour l'école s'élèvent à 741,07€. Merci à tous.

Nous voulions aussi remercier le Grand Saint Nicolas pour sa présence, ainsi que monsieur Réale pour son magnifique feu d'artifice qui a ravi petits et grands. Merci aussi à la commune de Belrupt pour avoir offert un sachet de friandises à chaque enfant de l'école et monsieur Doxin, notre boulanger, pour ses jolis Maneles.

Le grand bonhomme de neige en bois qui était le lot de notre tombola a été remporté par Éline Hervé.

Merci à tous les parents pour leur travail, les petits élèves, leur maîtresse et Mélissa pour ce merveilleux moment.

### MERCI !

... à Monsieur Denis Trupcevic qui gère bénévolement le logiciel de surveillance du captage d'eau et du réservoir – ce qui nous permet de surveiller les éventuelles fuites. Constant Metillon fait des relevés chaque semaine pour surveiller la consommation d'eau et ainsi repérer d'éventuels problèmes.

... Merci également à Monsieur Luc Franiatte qui a fait cadeau d'un magnifique sapin que la commune a installé à l'entrée de la Grand Rue, décoré par des guirlandes que Monsieur et Madame Franiatte ont offert à la commune il y a déjà quelques années – et comme c'était de l'excellente qualité, ces guirlandes fonctionnent encore très bien (il y en avait tellement que nous les avons utilisées aussi sur les sapins de la place et de l'école). Merci à lui et à Monsieur Yves Arrougé pour le travail de mise en place de ce grand sapin et de sa décoration, en aide à Constant Métillon.

### L'HIVER EST BIEN LA !

Alors, comme chaque année, nous ressortons notre marronnier (dans le jargon de la presse, c'est un article qui ressort régulièrement, à chaque saison concernée, comme les marrons reviennent, tous les ans) :

#### **Petit rappel, parmi les conseils utiles :**

**Si vous enlevez de la neige du trottoir ou d'un espace devant chez vous, merci de ne pas la jeter sur la chaussée, mais uniquement dans le caniveau (ou ailleurs bien sûr).**

**Sinon, on crée les conditions d'une glissade.**

**Autre rappel de sécurité : en hiver, dans nos contrées, il faut avoir des pneus adaptés aux conditions de circulation en temps de neige ou de verglas.**

**Sinon, il ne faut pas s'étonner de ne pas parvenir à monter une rue comme la rue de la Tuilerie ou la rue de la Côte, par exemple.**

**L'Etat a rendu ces pneus obligatoires à partir du 1 novembre dans les régions de montagne comme cela l'est déjà au Luxembourg ou en Belgique. Si vous devez aller en Meurthe et Moselle ou en Moselle, renseignez-vous car certains secteurs de ces départements sont concernés.**

\*\*\*

En cette saison plus que d'habitude, nous ne devons pas oublier que la nature a ses caprices, mais aussi que les côtes, ça existe et donc qu'il y a des montées et des descentes difficiles en hiver. N'oublions pas non plus que les éléments naturels peuvent se déclencher et rendre difficiles tous les déplacements. C'est comme ça – l'homme ne maîtrise pas la météo.

\*\*\*

Des bacs à gravier ou à sel sont installés dans quelques endroits sensibles et ils sont disponibles en cas de verglas persistant. Merci de les utiliser, merci aussi de ne les utiliser qu'à bon escient : le gravier n'est utile que sur des surfaces gelées, pour « accrocher ». Le sel n'est utile qu'au-dessus de moins 3 ou 4 et à condition qu'on « gratte » juste après. Sinon, c'est du gaspillage.

Si vous pensez qu'il manque des bacs ou du gravier, dites-le nous.

Du sel est également disponible en mairie, sur simple demande. Cela permet de saler, quand il le faut, en s'organisant chacun dans son secteur, avec ses voisins : merci à tous ceux qui le font et qui ainsi participent à l'amélioration de la vie collective quotidienne.

\*\*\*

Rappelons aussi que le déneigement et le salage ou le sablage ne se font pas dans n'importe quelles conditions.

Ainsi, si vous salez une surface gelée par grand froid sans qu'un effet mécanique n'intervienne aussitôt, l'eau dégelée regèle vite et fait une nouvelle couche plus glissante que la situation précédente. Certains professionnels appellent cela du « sandwich » parce qu'il y a des couches de verglas les unes sur les autres.

L'effet mécanique après un salage, cela peut être un grattage, mais c'est souvent aussi le passage répété des voitures : c'est ainsi que le fond du village est moins vite dégagé que l'entrée parce que nous sommes en impasse. Il y a plus de voitures rue du Moulin que Grand Rue, donc il y a plus de nettoyage par l'effet mécanique des pneus rue du Moulin que rue de la Vierge.

Autre situation : quand il y a de la neige et que le froid persiste, il vaut mieux ne pas dégager si l'on n'est pas certain de nettoyer complètement le sol juste aussitôt : la neige est moins glissante si on ne la tasse pas (les lugeurs en savent quelque chose).

C'est ainsi que passer la lame chasse-neige dans certains cas, cela équivaut à créer une patinoire.

Autre élément de réflexion avec l'orientation géographique de la Grand Rue : c'est un couloir pour le vent d'est qui s'y engouffre. Le soleil d'hiver y vient peu. Or le soleil est le plus puissant nettoyeur : il suffit de regarder la différence au milieu de la Grand Rue : devant le cimetière, le soleil est plus présent - c'est donc l'endroit de la Grand Rue qui fond le premier. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la rue du Moulin est plus vite propre que la Grand Rue : elle est orientée plein sud.

Rappelons aussi que l'on ne peut rien contre une pluie verglaçante. Une petite neige peut fondre vite ou au contraire constituer – à cause d'un coup de froid – une sous-couche sur laquelle un verglas va se constituer.

**Une innovation depuis quelques années :** nous craignons les glissades de voitures en bas de la rue de la Côte, lorsque la rue est trop glissante. Aussi, nous demandons aux chauffeurs des bus scolaires de se garer sur la place et non devant l'école pour éviter un éventuel accident : une voiture « folle » qui « faucherait » des enfants devant le bus.

Nous demandons aussi aux riverains de ne pas se garer devant leur maison, le long de la rue, entre le numéro 2 et le numéro 10. Ce qui fait que les parents seront invités à marcher un peu et à ne pas se garer dans ces endroits délicats et à laisser la place au bus.

**C'est pour cette raison que nous avons mis une barrière en bas de la rue de la Côte – afin de protéger les enfants et les parents qui sont devant l'entrée de l'école.**

Nous comptons sur la bonne volonté de tous. A défaut, il y aurait réglementation. Mais nous espérons que chacun va continuer à y mettre du sien, comme cela s'est passé les années dernières. Jusqu'à présent, tout a bien fonctionné sur ce plan.

Bien entendu, cela ne vaut qu'en période de neige, verglas.

**DERNIER CONSEIL : lorsqu'il y a risque de neige, merci de ne pas laisser votre voiture garée sur le trottoir ou sur la route : cela empêche le chasse-neige de passer.**

Ceci dit, Constant Metillon a préparé les rigueurs de l'hiver avec les interventions d'Alexandre Chartier avec son matériel. Merci à eux, et patience pour vous qui aurez à subir les méfaits de la neige et du verglas : la glisse, ça n'est pas qu'un plaisir ...

Nous rappelons que c'est la mairie qui donne l'ordre de saler ou de déneiger à Alexandre Chartier. Inutile de l'interpeler si vous pensez qu'il aurait mieux valu intervenir (ou le contraire). C'est au maire qu'il faut donner votre opinion.

## **LE TRI DES DECHETS, CA SERT A QUOI ?**

Plusieurs personnes se demandent si c'est bien utile de trier et de recycler ses déchets car – malgré tout – la facture ne baisse pas.

Notons toutefois que la facture n'a pas vraiment augmenté ces dernières années – mais le mouvement national mène à la hausse.

### **POURQUOI ?**

Tout simplement parce que la majorité des déchets ménagers (dont tous les nôtres) vont encore en décharge ! Cette situation n'est pas normale, sur le plan de l'environnement, de la consommation des espaces et surtout il n'y a quasiment pas de récupération de matière ou d'énergie lorsqu'on met tout en décharge.

Donc le gouvernement a décidé d'augmenter un impôt (la TGAP – taxe générale sur les activités polluantes) pour dissuader les collectivités de mettre les déchets en décharge, Cet impôt va doubler et il représente déjà une partie importante de ce que nous payons dans notre facture de traitement et de collecte des déchets.

Les collectivités meusiennes étudient donc actuellement d'autres débouchés que la mise en décharge et notamment l'incinération avec récupération de l'énergie. Cela permettrait de limiter la hausse du coût des déchets.

Et puis, il y a le tri pour récupération et recyclage : mettre les emballages dans les sacs jaunes ça revient moins cher que les mettre dans la poubelle « noire » et ça permet leur recyclage (du coup la collectivité touche une participation financière des recycleurs).

Nous sommes donc dans une sorte de course contre la montre : il faut sortir de la mise en décharge et détourner nos déchets du circuit qui les emmène dans la poubelle noire.

Des outils sont déjà à notre disposition : l'armoire à dons, le détournement des déchets verts et des déchets qui pourrissent vers les composteurs ou la fabrication de terreau et de compost, la déchetterie, l'utilisation des gravats pour l'entretien de chemins ou de terrains, la récupération des livres, etc ...

TRIER, CA A DONC UN EFFET IMMEDIAT SUR NOTRE PORTE MONNAIE !

## DES CONSEILLERS NUMERIQUES A VOTRE DISPOSITION

13 millions de Français rencontrent des difficultés avec les usages numériques et s'y sont trouvés confrontés dans leur vie quotidienne lors du confinement. Pour les accompagner, l'Etat finance sur une durée de 2 ans la formation et le déploiement de 4000 conseillers numériques dans le cadre de France Relance.

Le Pays de Verdun (regroupement des communautés de communes et d'agglomération du nord Meusien) a axé l'une de ses priorités stratégiques autour du numérique et a recruté trois conseillers numériques.

Ils se déplacent sur les 7 intercommunalités du Nord Meusien : Pays de Montmédy ; Pays de Stenay et Val Dunois ; Damvillers Spincourt, Grand Verdun ; Argonne Meuse ; Val de Meuse Voie Sacrée ; Pays d'Etain.

Les Conseillers numériques ont pour missions de :

- Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique. Cela revient par exemple à prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...), installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone, naviguer sur Internet, apprendre à travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, envoyer, recevoir et gérer ses courriels, créer et gérer ses contenus numériques.
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques. Cela passe par le fait d'apprendre à s'informer et à vérifier les sources, connaître l'environnement et le vocabulaire numérique, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants...
- Permettre aux usagers de s'autonomiser pour réaliser des démarches administratives en ligne. Cela consiste à leur montrer l'usage des services en ligne : CAF, impôts, Pôle Emploi, Ameli.fr et autres sites dédiés de services en ligne.

Pour apporter une réponse aux citoyens, les conseillers numériques pourront aider les usagers en leur proposant des accompagnements individualisés, des ateliers à thème. Lorsqu'il le faut, les usagers seront redirigés vers d'autres structures expertes.

L'objectif des 3 conseillers numériques du Pays de Verdun est de réduire la fracture numérique et l'illectronisme à travers leurs diverses interventions dans les communes du nord meusien. Aussi, ils proposent plusieurs ateliers (occasionnellement) dans les écoles, les mairies, les centres sociaux et culturels ou autres structures d'accueils pour proposer des sensibilisations autour des réseaux sociaux, de la protection numérique des enfants et du cyberharcèlement.

Si vous êtes intéressés par la venue d'un conseiller numérique France Service dans votre commune, que cela soit pour des entretiens individualisés ou collectifs, n'hésitez pas à répondre par mail à [numerique@pays-de-verdun.fr](mailto:numerique@pays-de-verdun.fr) ou à nous contacter par téléphone au **03 72 61 05 86**, ou à solliciter la mairie.